



Faits marquants
Secteur des Assurances
1^{er} semestre 2020

1- Projets réglementaires

Dispositions validées au niveau de la commission de régulation

- Intégration de nouvelles exigences en termes de reporting réglementaire à des fins statistiques et d'analyse
- Nouvelle circulaire de l'Autorité visant l'assouplissement des règles prudentielles en lien avec la crise sanitaire COVID-19, notamment concernant :
 - Les provisions sur les créances sur intermédiaires & sur les impayés des assurés ;
 - La provision pour dépréciation durable et la provision pour risque d'exigibilité (PRE).
- Amendement de la Circulaire Générale en ce qui concerne les aspects suivants :
 - Renforcement du dispositif LBC/FT : rajout de l'information sur les bénéficiaires effectifs ;
 - Communication des rapports d'Audits ;
 - Aménagement de certains états financiers et statistiques : intégration des informations sur le EVCAT ; rajout du secteur d'activité de l'émetteur ;...
 - Avancement de la date de communication des états de réassurance ;
 - Reporting par les entreprises d'assurances et de réassurances sur le tarif saharien via la plateforme "échange EAR".



Takaful

- Projet d'amendement de la loi sur le Takaful : fond Takaful doté d'une personnalité morale pour s'assurer de la séparation entre le Fonds et l'opérateur
- Finalisation d'une nouvelle version du projet d'arrêté fixant les conditions générales types de certains contrats d'assurances Takaful (décès, multirisque bâtiments et investissement)

Evénement catastrophiques

- Lancement d'une campagne de communication et de vulgarisation grand public sur le régime de couverture des conséquences d'événements catastrophiques.
- Entrée en vigueur du dispositif de couverture des conséquences d'événements catastrophiques à la suite à la publication le 30 décembre 2019 au BO 6843 des derniers arrêtés du ministre de l'Économie et des Finances relatifs à ce régime.
- Choix du scénario du dispositif de gestion des sinistres événements catastrophiques à la suite de l'étude menée par la CAT, accompagnée par un cabinet de consulting, pour analyser et discuter des différents scénarii possibles avec l'ensemble des parties prenantes.

Assurance vie

- Commission tripartite ACAPS-DTFE-FMSAR : Constitution d'une commission tripartite ACAPS-DTFE-FMSAR sur l'Assurance vie et capitalisation pour discuter de la problématique de la rentabilité de l'assurance Vie dans une conjoncture de taux bas. Dans ce cadre le secteur a formulé un ensemble de recommandations notamment pour l'augmentation de la période maximale prévue pour la distribution de la provision pour PB sur 8 ans au lieu de 3 ans actuellement en vigueur.
- Loi de Finance 2020 : Suppression de l'avantage fiscal relatif à la déduction totale des cotisations relatives aux contrats d'assurance retraite datant d'avant 2015. Ceux-ci se verraient donc appliquer comme les nouveaux contrat la limite de 50%.
- Transfert de l'épargne-retraite sans impact fiscal : Limitation par lettre circulaire de l'ACAPS des transferts d'une entreprise d'assurance vers une autre pour l'épargne-retraite adossé aux contrats par capitalisation.



Assurance Inclusive

- Mise en place d'une commission ad-hoc ACAPS/DTFE/FMSAR.
- Définition de la micro-assurance (en cours de validation).
- Elaboration de modèles de contrats types pour :
 - L'assurance Décès emprunteur, Décès toutes causes et hospitalisation.
 - L'assurance Dommages aux biens.
 - L'assurance Individuel accident
 - L'assistance (en cours)

Discussion avec la FMEF pour la mise en place d'une campagne de communication concernant l'assurance inclusive.

Dispositif de lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme

- Publication de la circulaire du Président de l'ACAPS relative aux obligations de vigilance et de veille interne incombant aux entreprises d'assurances et de réassurance et aux intermédiaires.
- Institutionnalisation d'un Comité Permanent de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au niveau du secteur des assurances.
- Elaboration par l'ACAPS d'un guide n°1 portant sur le devoir de vigilance relatif à la clientèle.
- Circulaire cosignée par l'ACAPS et BAM portant sur la convention Tierce Introduction cadre régissant l'échange des données entre les banques et les assurances.
- Organisation d'un Workshop LBC en faveur des Responsables Conformité des entreprises d'assurances et de réassurance.

2- Projets techniques

Dématérialisation de l'attestation automobile

Lancement de la phase deux du chantier ACAPS-FMSAR sur la dématérialisation de l'attestation automobile et sur la mise en place d'une base de données centralisée (production et sinistres) en temps réel.



3- Mesures liées au COVID-19

Assurance automobile

Actions entreprises pour la mise en place de la prorogation systématique jusqu'au 30 avril des contrats expirant ou arrivant à échéance entre le 20 mars et le 29 avril :

- Elaboration d'une circulaire de la fédération destinée aux intermédiaires d'assurance détaillant les modalités opérationnelles d'application de cette prorogation

Actions entreprises pour la mise en place de la réduction de prime correspond à un réajustement exceptionnel induit par la baisse de la sinistralité relative à la période de confinement allant du 20 mars au 20 mai :

- Elaboration d'une note technique destinée aux gestionnaires de production automobile des entreprises d'assurance détaillant les modalités opérationnelles d'application de la réduction.
- Validation du processus avec l'ACAPS pour formaliser l'application de la réduction.

Assistance

Plusieurs réunions tenues avec le Ministère des Affaires Etrangères, l'ACAPS, les Assisteurs et la FMSAR

- Prise en charge des frais d'inhumation à l'étranger au titre des contrats d'assistance voyage couvrant des personnes résidant au Maroc
- Prise en charge des frais d'hospitalisation à l'étranger au titre des contrats d'assistance voyage couvrant des personnes résidant au Maroc
- Prorogation ou renouvellement des contrats d'assistance expirés
- Contribution financière pour la prise en charge des frais d'inhumation des marocains résidant au Maroc non couverts par un contrat valable à hauteur de 1.000.000 dirhams
- Mise à la disposition du Ministère des Affaires Etrangères des plateformes logistiques des assisteurs



Prêts accordés aux courtiers en difficulté

Mise en place d'une aide aux courtiers en difficulté au regard des perturbations nées de la pandémie. Cette mesure d'urgence est identique à celle mise en place par les EAR pour leurs agents à savoir : ligne de crédit destinée aux courtiers qui réalisent un chiffre d'affaires en commissions inférieur à 1 million de dirhams HT par an

4- Maritime

- Gestion de la contribution définitive à l'avarie commune d'un navire qui a fait l'objet d'un incendie le 01 Mai 2015.
- Gestion d'un dossier important en vue d'un éventuel recours. Il s'agit d'une perte totale d'un navire dans une zone internationale de navigation à la suite d'un incendie.
- Gestion de la contribution provisoire à l'avarie commune d'un navire qui a fait l'objet de dégâts de structure à la suite d'un effondrement de conteneur.

5- Point sur la Coopération Internationale

- Participation au séminaire du GAIF en février 2020 en Egypte